

ce qu'il faut pour remettre de l'ordre dans le désordre actuel qui a été créé justement sur une question de mauvaise répartition de taxes parmi les contribuables du Canada. Le gouvernement canadien n'avait pas besoin d'enlever aux gouvernements provinciaux leur pouvoir de taxer. Il y a tellement de taxes fédérales qui font souffrir le peuple canadien qu'il pouvait s'occuper d'enlever des taxes dans ses propres ministères.

M. Raynald Guay (Lévis): Monsieur l'Orateur, je désire remercier les députés de l'autre côté de la Chambre, et en particulier le député de Kamouraska (M. Dionne) qui a bien voulu me laisser quelques minutes de son temps avant que prenne fin ce débat sur la question, non pas de la taxe de vente, mais du budget présenté le 10 avril à la Chambre. Justement, le député de Kamouraska tout à l'heure faisait allusion au fait que le gouvernement du Québec est de bonne foi. Je voudrais tout de suite montrer une facette de ce qu'est le Parti Québécois. Je demanderais même au député de Joliette (M. La Salle) de bien ouvrir ses oreilles, parce que j'aurais un communiqué très précieux à lire à la Chambre, et ce sera très important. Voici, monsieur l'Orateur, le texte de ce communiqué:

● (1742)

Monsieur,

J'accuse réception de votre récente lettre relative à l'assujettissement des chaussures à la taxe de vente en détail du Québec.

Je tiens d'abord à vous souligner l'intérêt que je porte à l'évolution de l'industrie québécoise de la chaussure, laquelle traverse actuellement une période particulièrement difficile.

Cependant, quant à votre demande d'abolir la taxe de vente sur les chaussures afin d'en stimuler la production canadienne, je ne crois pas que ce soit là un moyen efficace pour obtenir l'effet visé. En effet, compte tenu du faible taux canadien d'auto-suffisance dans ce secteur, soit 36 p. 100, je suis convaincu que pour stimuler cette industrie, le contingentement des importations est un outil beaucoup plus efficace qu'une réduction de la taxe de vente qui priverait le gouvernement de \$42 millions en 1978.

D'ailleurs, à cet égard, le Tribunal antidumping a statué très clairement que les problèmes de l'industrie canadienne de la chaussure étaient principalement causés par l'importation massive de chaussures. Le gouvernement du Québec partage cette opinion et c'est pourquoi j'ai fait des représentations auprès du gouvernement fédéral pour que celui-ci négocie, dans le cadre du General Agreement on Trade and Tariffs un contingentement pour quelques années des importations de chaussures de leur niveau de 1975. Ce dernier a d'ailleurs annoncé récemment ses intentions à ce sujet. Soyez assurés que le gouvernement du Québec veillera à ce que les politiques de contingentement annoncées soient respectées.

Bref, il faut combattre le mal à sa source, c'est-à-dire réduire les importations; et les interventions comme l'abolition de la taxe de vente sur les chaussures ne sont que des cataplasmes qui ne règlent en rien les problèmes de l'industrie de la chaussure puisqu'entre autres, plus de 60 p. 100 de la réduction d'impôt s'appliquerait à des biens importés.

Soyez assurés de l'intérêt attentif du gouvernement du Québec pour la situation de l'industrie québécoise de la chaussure et veuillez agréer, monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Ministre,
Jacques Parizeau.

Impôt sur le revenu—Loi

Cette lettre, monsieur le président, était adressée à M. Jean-Guy Maheu au soin de l'Association des manufacturiers de chaussures du Canada, le 3 janvier 1978. Cette lettre, monsieur le président, reconnaît justement le travail que le ministre actuel des Finances a fait en ce qui regarde, lorsqu'il était ministre de l'Industrie et du Commerce, les contingentements dans le domaine de la chaussure, dans le domaine du textile, dans le domaine du vêtement, dans la construction navale, il a suivi là-dedans un autre Québécois, monsieur le président, l'ancien ministre de l'Industrie et du Commerce, l'honorable Jean-Luc Pepin, et justement le ministre actuel de l'Industrie et du Commerce (M. Horner) continue dans cette même voie, et je voulais montrer, monsieur le président, qu'aujourd'hui le ministre des Finances appuyé par le député de Joliette, et je lui dis en passant au député de Joliette qu'il serait mieux de prendre les ordres de son chef que d'être l'ambassadeur du parti conservateur progressiste auprès du premier ministre Lévesque à Québec, c'est ça qu'il devrait faire, monsieur le président . . .

M. La Salle: Monsieur le président, j'invoque le Règlement.

L'Orateur suppléant (M. Turner): L'honorable député de Joliette (M. La Salle) invoque le Règlement.

M. La Salle: Tout simplement, je ne veux pas dire au député de Lévis (M. Guay) qu'il a menti, monsieur le président, je ne veux pas dire cela, mais encore une fois, à l'instar du ministre des Finances et de combien d'autres, il induit encore la population en erreur en disant que je suis l'ambassadeur, je ne suis pas l'ambassadeur, j'en connais d'autres qui auraient voulu avoir des nominations.

[Traduction]

L'Orateur suppléant (M. Turner): A l'ordre. Selon moi, ce n'est pas un rappel au Règlement, mais un point de désaccord entre deux députés.

[Français]

M. Guay: Monsieur le président, j'ose espérer que les quelques minutes que le député de Joliette a fait perdre dans cette Chambre pour en ajouter plusieurs autres lorsqu'il a reproché aux Québécois de ne pas participer au débat, je tiens à dire la vérité, monsieur le président, et je lui demanderais à ce même député s'il a renié son chef en ce qui regarde la taxe de vente, alors qu'il va, monsieur le président, chercher ses ordres auprès du premier ministre du Québec, je le trouve pas mal bavard en ce qui regarde la taxe de vente et un peu moins en ce qui regarde le bill Roy que M. Davis, le premier ministre de l'Ontario . . .

M. La Salle: Ce ne sont pas tes affaires!